



Vous envisagez de louer la salle du Grand Livre ?

Il vous faut dans un premier temps prendre contact avec la personne en charge des locations de salles par mail à [locationdesalle@saintcloud.fr](mailto:locationdesalle@saintcloud.fr) ou par téléphone au 01 55 39 00 26, en indiquant

- l'objet de votre réservation (réunion, réception, anniversaire, ...),
- la date où vous souhaiteriez faire une réservation,
- les horaires envisagés,
- la configuration de salle voulue (130m<sup>2</sup>, 230 m<sup>2</sup>, 316m<sup>2</sup>),
- le nombre de personnes attendues,
- vos coordonnées (nom, téléphone, mail)

Dès lors, la personne en charge des locations de salle reviendra vers vous afin d'accuser réception de votre demande et de vérifier la faisabilité de votre projet (disponibilité calendaire, technicité...).

A la suite de cet échange, une confirmation est demandée au futur loueur, via l'envoi d'un courrier adressé à Monsieur le Maire, reprenant l'ensemble des informations (objet, date, horaires, nombre de personnes, format de salle). Et,

- Si vous êtes un particulier, il vous faudra joindre à cette demande un justificatif de domicile (pour les clodoaldiens uniquement), une attestation d'assurance responsabilité civile locative
- Si vous êtes une association, il vous faudra joindre à cette demande le numéro de déclaration de la création de votre association en préfecture ainsi qu'une attestation d'assurance pour vos activités
- si vous êtes une entreprise, il vous faudra joindre à cette demande l'adresse du siège social ainsi le numéro SIRET/ RCS de votre entreprise

A réception de l'ensemble des éléments du dossier, une convention de location sera établie en double exemplaire et envoyée au Preneur, accompagnée du règlement d'utilisation de la salle du Grand Livre et d'une fiche de renseignements.

La réservation sera définitivement enregistrée, lors de la réception, par le service des locations de salles :

- de la convention de location signée par les deux parties
- du versement de l'acompte correspondant à 50 % du montant total TTC de la prestation (par chèque ou par virement bancaire). Le solde devra être effectué au moins deux semaines avant la date de la location,
- de la remise de la caution correspondant aux montants suivants : 2500 € pour la location de la salle dans son format 316m<sup>2</sup> et 1500 € pour les formats 230m<sup>2</sup> et 130m<sup>2</sup>, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public,
- de la fiche de renseignements dûment remplie.

Ces démarches doivent être réalisées au moins deux semaines avant la date de location. A défaut, aucune réservation ne pourra s'établir.

